



**CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE**

**7^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE**

Le mercredi, 25 octobre 2023

Pavillon du Jardin

5295, rue des Violettes, QUÉBEC (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS(ES) :

M. Benoît Gosselin	Vice-président
M. Émile Grégoire	Secrétaire
Mme Sonia Tchuembou	Trésorière (participation partielle)
Mme Chantale Coulombe	Administrateur
Mme Carine Blenny	Administrateur
M. Moussa Diarso	Administrateur
M. Éric Rouillard	Administrateur
M. Daniel Di Blasio	Administrateur

ÉTAIT ABSENTS(ES):

M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district
-----------------------	--------------------------------

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Frank Tremblay	Assistant de M. Éric Ralph Mercier
Mme Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, district de Louis-XIV, Arrondissement de Charlesbourg

Six (6) citoyens approximativement assistent à cette assemblée.

IL Y A QUORUM



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA 7^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE
25 octobre 2023, 19 h 00
Pavillon du Jardin
5295, rue des Violettes, QUÉBEC (Québec)**

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 sept. 2023	19 h 05
4.	Suivi au procès-verbal.	19 h 10
5.	Dossiers du Conseil de quartier	19 h 25
	• Comités de travail	
6.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 05
7.	Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 25
8.	Correspondance et trésorerie	20 h 40
	• Paiement de la secrétaire de soutien	
11.	Divers	20 h 45
	• Point de restitution et d'information	
	• Formation en urbanisme pour le CA du CQ.	
12.	Levée de l'assemblée	21 h 00

M. Benoît Gosselin
Président



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette 7^{ème} assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Benoît Gosselin fait la lecture de l'ordre du jour et ajoute le point suivant :

Point 9 – Divers - Ajout – Test à la fumée

SUR UNE PROPOSITION DE M. DANIEL DI BLASIO ET SECONDÉE PAR M. ÉMILE GRÉGOIRE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Une correction est apportée à la page 25 du procès-verbal, au point 12.2 – Problématique sur la rue des Tours, 3^e paragraphe. Le terrain dont il est mentionné appartient à la Ville de Québec.

CQO-23-CA-049

SUR UNE PROPOSITION DE M. EMILE GRÉGOIRE ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal tel que modifié.

ADOPTÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2023

4.1 – Plan aquatique de la Ville de Québec

Action

M. Ernesto Salvaldor Cobos a déjà pris des démarches pour obtenir cette présentation. Il tiendra informé le Conseil de quartier sur les développements.

M. Michel Lagacé mentionne que le directeur général de la Commission scolaire des Premières Seigneuries qui gère les deux écoles sur la rue de la Faune avait fait une offre à la Ville de céder une partie du terrain à l'arrière à condition d'y construire une piscine intérieure. Cette information a été mentionnée au Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Action

Mme Marie-Pierre Boucher n'a aucune information à ce sujet; elle fera une vérification.

4.2 – Gentilé

Une proposition sur le gentilé a été déposée au Conseil de Ville.

Mme Marie-Pierre Boucher lit le texte qui suit :

« Les quartiers de la Ville de Québec ont chacun leur identité propre. Ainsi, nous avons soutenu et encouragé, depuis le début, les groupements de citoyens pour ratisser les diverses communautés locales qui sont à l'origine de la Ville de Québec. Dans cette volonté de mettre en valeur la richesse des milieux uniques, nous souhaitons déposer au Conseil de Ville la résolution no CQO-23-CA-033 - Reconnaissance d'un gentilé pour les citoyens d'Orsainville. »

Mme Marie-Pierre Boucher en a discuté avec son collègue responsable de la toponymie et a trouvé l'idée très intéressante. Un suivi sera fait au fur et à la mesure auprès de M. Claude Lavoie, président de l'arrondissement au Conseil de Ville.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'une rencontre du Comité de toponymie aura lieu le 30 octobre 2023 où le sujet sera traité.

4.3 – Mémoire sur la biodiversité

Mme Marie-Josée Asselin a reçu le mémoire sur la biodiversité et qui est en charge du dossier Environnement.

M. Ernesto Salvador Cobos a déposé officiellement le mémoire à la personne responsable de la consultation publique.

4.4 – Plan directeur sur le plein air urbain

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que la demande a été enregistrée sur le « Share Point ». Il s'attend à avoir une réponse, compte tenu que le mémoire a été déposé après la période de consultation publique. Il a demandé d'avoir un suivi parce que l'on prévoit que le document soit utile pour la consultation à venir dans les prochaines étapes. Le conseil de quartier sera tenu informé.

M. Ernesto Salvador Cobos essaie de publier le document sur la page Internet du Conseil de quartier, mais il y a un problème avec le site. La taille du document peut être la source de ce problème.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Action :

M. Ernesto Salvador Cobos s'occupera de régulariser le problème et d'utiliser le bon endroit pour déposer les mémoires du Conseil de Quartier.

4.5 – Demande de gestion différenciée sur les terrains d'Hydro-Québec pour la biodiversité

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'il y a une discussion en équipe avec les administrateurs d'Hydro-Québec pour l'année prochaine. Nous sommes déjà proactifs dans cette démarche et plusieurs sites ont été identifiés.

4.6 - Suivi du dossier des arbres qui ont été abattus pour laisser place à la construction du nouvel édifice de logement sociaux sur la rue des Roses.

Mme Carine Blenny précise que le dossier des arbres qui ont été abattus est maintenant réglé.

4.7 - Problématique du refoulement d'eau dans le secteur ouest

Mme Chantale Coulombe mentionne qu'elle a fait un suivi pour voir s'il y avait eu d'autres problématiques dans le secteur ouest du boulevard Henri-Bourrassa. Il n'y a pas eu d'autres problématiques au niveau des refoulements d'égout pour le moment. Les résident nous informerons si d'autres événements qui surviennent pour faire avancer le dossier.

4.8 – Cooptation de nouveaux membres

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que suite à une discussion avec Mme Andrée Caron, celle-ci a décidé de se désister.

5. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

5.1 – Comité de travail « Environnement »

Mme Carine Blenny mentionne que le Comité de travail s'est réuni une fois depuis la dernière assemblée ordinaire du Conseil de quartier.

Concernant le mémoire sur la biodiversité, un communiqué de presse devrait être rédigé, car il n'a pas encore été produit.

Pour la gestion différenciée, aucun développement n'est survenu à ce sujet.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

5.1.1 – Éradication du phragmite exotique

Concernant le phragmite exotique, la réponse de la Ville suite à notre résolution est négative dans son courriel du septembre. Voici la réponse de la Ville :

« Le personnel de la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture, responsable de la lutte aux plantes exotiques et envahissantes, dont le phragmite, a déjà reçu une demande pour intervenir sur cette colonie. La réponse avait été que la Ville ne peut pas intervenir puisqu'il s'agit d'un terrain d'Hydro-Québec et que l'intervention sur un site comme celui-là ne fait pas partie des priorités pour la Ville de Québec. Les priorités sont mises sur les terrains qui représentent des enjeux de sécurité et sur les colonies qui menacent l'intégrité d'un milieu naturel. Il faut savoir qu'intervenir pour éradiquer une colonie de phragmite aussi importante que celle-là nécessite des actions sur plusieurs années et d'importants budgets. Il s'agit d'une plante extrêmement difficile à éliminer lorsqu'elle se présente en grandes et denses colonies. La problématique d'envahissement par le phragmite de ce tronçon sera toutefois discutée avec Hydro-Québec dans le cadre du suivi qui sera accordé à la demande ci-dessous qui concerne un terrain adjacent et à laquelle la Ville a déjà répondu. »

Suite à cette réponse, un courriel de suivi a été envoyé à Mme Marie-Pierre Boucher et Mme Marie-Josée Asselin le 18 octobre dernier :

*« Bonjour Marie-Pierre,
Les membres du Comité Environnement du Conseil de quartier d'Orsainville m'ont indiqué que des travaux y ont lieu en ce moment. Une plate-forme a été installée pour permettre l'accès des véhicules et de la machinerie. Ils m'ont demandé de vérifier avec toi si tu savais le type de travaux dont il s'agit. »*

Par conséquent, Mme Blenny précise que nous désirons communiquer avec la Ville en mentionne qu'il y a le complexe humide Laurentien où cette colonie de phragmite peut devenir vraiment problématique.

M. Ernesto Salvador Cobos précise que si un questionnaire précis existe, il est possible d'adopter une résolution pour demander des précisions à la Ville.

CQO-23-CA-050

SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY SECONDÉE PAR M. MOUSSA DIARSO, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande à la Ville de Québec de :

1. Reconsidérer l'éradication du phragmite exotique selon les nouvelles informations complémentaires déposées. (Réf. Résolution no CQO-23-CA-023).
2. Dans les travaux actuellement en cours, il aurait été souhaitable de faire une action test avec des toiles occultantes en remplacement du trottoir qui a déjà été installé. Lors de planification de travaux futurs effectués par la Ville,



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

considérer l'éradication des plantes invasives et intervenir si possible avec des bâches pour éradiquer la plante, lors de travaux effectués sur place.

ADOPTÉ

Action

Mme Carine Blenny transmettra à M. Ernesto Salvador Cobos les informations et les cartes du site.

Mme Carine Blenny mentionne qu'il y a des travaux dans cette zone sur la conduite à haute pression de la Ville. Il s'agit donc de l'excavation pour avoir accès à la conduite et effectuer des réparations au gainage. Il y a un trottoir flottant sur cette zone qui sera retiré après les travaux. Serait-il possible de profiter de cette intervention pour éradiquer le phragmite avec une bâche?

M. Michel Lagacé mentionne que dans les travaux actuellement en cours, il aurait été souhaitable de faire une action test avec des toiles occultantes en remplacement des trottoirs d'acier qui seront enlevés. Ces bâches sont très coûteuses.

M. Michel Lagacé ajoute que l'éradication en est rendue à la rue du Périgord et se dirige vers le boulevard Jean-Talon. Les bâches devraient être utilisées pour remplacer les trottoirs d'acier. Celles-ci pourraient être récupérées, car elles sont très épaisses. C'est la façon d'éradiquer le phragmite exotique. Il s'agit là une très belle occasion de le faire. Les bâches pourraient être réinstallées. D'autres points seraient à vérifier et on demande à la Ville de l'essayer.

5.1.2 – Appel de projet « Accélérateur de la transition écologique ».

Le Comité de travail « Environnement » réfléchira au dépôt d'un projet pour le 4 décembre 2023 ou le 31 mars 2024.

CQO-23-CA-051

SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier recommande, par le biais du Comité de travail « Environnement », le dépôt d'un projet suite à l'appel du projet « Accélérateur de la transition écologique ». Une proposition de projet plus étoffée sera présentée à la prochaine assemblée ordinaire

ADOPTÉ

5.1.3 – Parc des Moulins

Mme Carine Blenny mentionne que les deux mémoires produits contiennent des propositions très spécifiques pour le Parc des Moulins, dont le centre de plein air de Charlesbourg. Une proposition formelle est incluse dans le mémoire sur la



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

biodiversité, ainsi que celui du plein air urbain. Est-ce que le Conseil de quartier pourrait produire une résolution pour obtenir de l'information ou les réflexions sur les projets en cours et mentionner qu'il aimerait être consulté.

CQO-23-CA-052

SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande que la Ville de Québec tienne le Conseil de quartier informé et consulté concernant le Parc des Moulins et le terrain de l'ancien zoo.

ADOPTÉ

M. Ernesto Salvador Cobos précise que d'autres Conseils de quartier ont adressé une résolution similaire à d'autres instances. Les résolutions suivantes ont donc été produites :

CQO-23-CA-053

SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande que la Commission de la Capitale-Nationale tienne le Conseil de quartier informé et consulté concernant le Parc des Moulins et le terrain de l'ancien zoo.

ADOPTÉ

CQO-23-CA-054

SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande au Centre de services scolaires des Premières Seigneuries Ville de Québec de tenir le Conseil de quartier informé et consulté concernant le Parc des Moulins et le terrain de l'ancien zoo.

ADOPTÉ

CQO-23-CA-055

SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande à M. Jonathan Julien, député provincial, de tenir le Conseil de quartier informé et consulté concernant le Parc des Moulins et le terrain de l'ancien zoo.

ADOPTÉ

M. Michel Lagacé mentionne un point historique entre 2020 et 2021. La Ville de Québec s'est engagée à faire progresser ce site et consulter les citoyens. Il s'agit d'un engagement sur ce point. Il faudrait éviter de multiplier les intervenants et se rendre directement à la Ville pour voir comment elle a tenu cet engagement et où elle en est rendue. Nous avons fait le parcours de la Capitale-Nationale et du Service de centre scolaire et il en ressort que la Ville de Québec est la mieux placée pour faire avancer ce dossier. Il faut concentrer nos efforts à la Ville qui est favorable à un bon aménagement dans ce secteur et pourra définir quelles



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

étapes qui doivent être faites avec la Commission de la Capitale nationale (CCN) et les centres de services scolaires. La Ville est le chef de file dans ce dossier.

Par ces résolutions, Mme Chantale Coulombe explique qu'il est important de saisir les différentes instances pour qu'elles comprennent et sachent que nous suivons activement et concrètement ce qui va se passer. C'est avec la Ville de Québec que nous travaillerons de façon proactive.

Comme la Ville de Québec n'est pas propriétaire des terrains, Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que la Ville peut encourager, mais la Ville n'a pas le « leadership » pour porter cette consultation. Ces résolutions nous aident à interpeller les autres instances. Les citoyens trouvent la situation correcte quand le Conseil de quartier se prononce et cela aide la Ville dans les démarches. C'est plus facile quand on discute avec autres instances et cela devient un levier pour la Ville.

Des félicitations sont adressées au Comité de travail Environnement pour son excellent travail et son dynamisme.

5.2 – Comité de travail sur la sécurité routière

Le 16 octobre 2023, au Conseil de qu'il y a eu une présentation donnée par les ingénieurs de la Ville de Québec pour l'intersection de Louis XIV et le boulevard Henri-Bourrassa. En direction nord, il est interdit de tourner à gauche en tout temps. Il y a des nouvelles lignes pour ceux qui sont en direction ouest pour un virage à gauche protégé.

Pour l'intersection des boulevards Henri-Bourrassa et Jean-Talon, suite à une discussion avec les ingénieurs, ces derniers travaillent activement sur le dossier présentement. Vu que le virage à gauche devient interdit en direction nord sur le boulevard Henri-Bourrassa, davantage d'automobilistes tournent à gauche plus tard sur Henri-Bourrassa, notamment sur la rue qui mène au « Chocolats Favoris ». A cette intersection, un feu de circulation pour les piétons a déjà été prévu. Le nouveau trafic sera évalué pour la 83^e rue.

Les ingénieurs travaillent également pour que les feux de circulation à l'intersection de Louis XVI soient par-dessus. Ces feux sont présentement sur le côté, mais rien n'est décidé pour l'instant.

Est-ce que le délai prévu pour la réinstallation des feux a été mentionnée? Pour les boulevards Jean-Talon et Henri-Bourrassa, aucune réponse n'a été donnée. Est-ce qu'il est possible, par résolution ou autre, de rencontrer l'équipe d'ingénierie pour discuter de la situation et des solutions?

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que les ingénieurs connaissent la situation. C'est une bonne idée d'élaborer une résolution pour demander de tenir



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

informé le Conseil de quartier d'Orsainville sur la suite. Mais cette problématique est très complexe et les ingénieurs sont habitués à ce genre de situation.

Lors de la présentation, les ingénieurs ont reçu beaucoup de commentaires des administrateurs et du public qui étaient présents et ont pris des notes pour faire certains ajustements. Lorsque les ingénieurs seront prêts, ils seront en mesure de faire une présentation.

Mme Chantale Coulombe soulève le problème du passage des motoneiges qui refera surface cet hiver. M. Benoît Gosselin mentionne qu'on voulait interdire le virage à gauche alors que nous désirons en faire une demande prioritaire. Donc, nous allons dans des directions opposées. Il faudrait parler aux ingénieurs pour expliquer notre vision des choses avant leur présentation pour ne pas avoir à changer leur concept.

M. Michel Lagacé explique la complexité de la progression des feux de circulation. Les ingénieurs ne peuvent permettre deux virages spécialisés de chaque côté. Une discussion s'ensuit entre les administrateurs à ce sujet.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne qu'il a déjà fait une demande pour une présentation sur les aménagements pour le Conseil de quartier et on lui a répondu que les ingénieurs étaient débordés par le nombre de demandes dans toute la ville de Québec et ils ne peuvent se déplacer pour des présentations. Il serait approprié d'adopter une résolution par rapport à cette intersection pour signifier une inquiétude particulière et donner quelques éléments en demandant de considérer ces commentaires et vous tenir informé de la suite. Quand la Ville sera prête à venir rencontrer le Conseil de quartier, elle tiendra compte de vos commentaires. C'est plus réaliste ainsi que de demander un échange avec les ingénieurs pour le moment.

CQO-23-CA-056

SUR UNE PROPOSITION DE M. BENOÎT GOSSELIN ET SECONDÉE PAR M. DANIEL DI BLASIO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande à la Ville de Québec de considérer le niveau hautement accidentogène de l'axe routier Henri-Bourrassa et Jean-Talon et d'en faire le suivi.

ADOPTÉ

5.2.1 - L'aménagement complet du boulevard Henri-Bourrassa en vue d'en faire un boulevard urbain

Cet aménagement est inclus dans le plan directeur. Mme Chantale Coulombe précise que quelque chose avait été présenté sur des réflexions à ce sujet.

M. Michel Lagacé précise qu'il s'agit du règlement omnibus qui est en préparation pour le boulevard Henri-Bourrassa pour les propriétés et les normes d'urbanisme. Il s'agit de re-zonage.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Cela s'est passé en en 2017. Ce fut d'abord un PPU (Plan particulier d'urbanisme) à partir du boulevard Henri-Bourrassa jusqu'à la rue du Périgord. Cela s'est transformé en un règlement omnibus d'urbanisme, mais nous ne savons pas la nature du projet. Cela fixe différents aspects tels les aménagements sur le site, la hauteur des étages, le stationnement, les affiches, etc.

Concernant le programme d'urbanisme et de mobilité, Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que ce programme revoit l'ensemble de la Ville. Les consultations se tiendront en 2024 au niveau de l'urbanisme.

6. PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Plan régional des milieux humides : Le 26 octobre 2023, à 19 h 00, Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'il y aura une présentation du plan régional des milieux humides et hydriques à Sainte-Foy qui se fera aussi en ligne. Une assemblée de consultation publique se tiendra le 2 novembre 2023 à Sainte-Foy et à Cap-Rouge. C'est un plan qui touche l'agglomération et on touche l'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin. Nous conservons 98% des milieux humides et hydriques. L'inscription doit se faire sur Zoom. Il y a possibilité d'y participer en présentiel.

Mme Chantale Coulombe publiera le lien pour l'inscription sur la page Facebook.

La présentation est faite par des spécialistes. La première séance consiste à donner de l'information et répondre aux questions pour les promoteurs immobiliers. Ces derniers présenteront leurs projets et la Ville répondra aux questions, par exemple la circulation automobile. Par la suite, des séances de consultations suivront et les gens se seront approprié le sujet et seront prêts pour se positionner. Cela touche l'agglomération de Québec, comprenant Saint-Augustin et l'Ancienne-Lorette.

M. Michel Lagacé mentionne qu'il a examiné le processus de la consultation en cours. Il a travaillé dans plusieurs consultations et il juge ce processus exceptionnellement négatif. Dans cette consultation, il y a une présentation ou une discussion sur le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Québec. Cela touche tous les milieux humides présentés dans la région de Québec. C'est immense.

Action

Un administrateur du Conseil de quartier sera désigné pour y assister.

Ensuite, il y aura un schéma d'aménagement et de développement qui sera présenté. Ce seront les endroits où il y aura de l'aménagement et du développement, à part les milieux humides. Cette consultation se fait en 20 jours.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

M. Lagacé mentionne qu'il n'a jamais vu une telle situation dans les consultations publiques du Ministère de l'environnement et dans tous les projets.

Il y aura le schéma d'aménagement et de développement au bord des milieux humides. Il y a deux projets en même temps. Il aurait apprécié que cela soit divisé en deux consultations, car présentement nous avons les milieux humides et hydriques présentés en même temps. Il aurait aimé avoir plus de temps pour que les gens puissent se prononcer.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne qu'on ne révisé pas l'ensemble du schéma d'aménagement et de développement dans la consultation. Quand on élabore le plan régional des milieux humides et hydriques, car c'est un travail très long. Le Conseil des bassins versants a été impliqué. Des organismes ont été également impliqués pour identifier les milieux humides d'intérêt. Que doit-on faire comme plan d'action pour conserver, minimiser et compenser.

Quand on arrive en schéma d'aménagement, on ne revoit pas le schéma d'aménagement. On vient en concordance avec le plan des milieux humides qui vient s'imbriquer dans le schéma d'aménagement et de développement. Ce n'est pas une révision du schéma d'aménagement que la Ville fait. Nous avons regardé comment en voyait nos milieux humides et hydriques, lesquels sont d'intérêt, qu'est-ce qu'on caractérise comme milieu d'intérêt et qu'est-ce qu'on va faire de ces milieux.

Nous avons une perte de 2% de nos milieux humides d'intérêt dans l'agglomération de Québec. Une fois ces milieux identifiés, le plan sera déposé au Gouvernement provincial, car celui-ci doit être d'accord avec le plan. C'est là qu'on vient le mettre en concordance avec notre schéma d'aménagement. Nous ne révisons pas l'ensemble du schéma d'aménagement et de développement en 20 jours.

M. Lagacé mentionne que la Ville fait un très bon travail sur les milieux humides, mais après 50 ans de travail dans les milieux humides et la faune au Québec, il faut préciser pourquoi ces milieux humides sont d'intérêt. Ce sont des restants. Ces milieux sont rares et deviennent alors d'intérêt. Il est bon que la Ville s'en occupe, suite à une demande du Ministère de l'environnement.

Depuis 50 ans, ces milieux ont été affectés par toutes sortes de choses. Le complexe Laurentien était au moins deux fois plus grand. Dans notre quartier, il n'y a plus beaucoup de milieux humides et il y a des projets qui peuvent les affecter. M. Lagacé assistera à la présentation du 26 octobre 2023. Il mentionne qu'il n'y a pas beaucoup de temps pour écrire à ce sujet.

Mme Chantale Coulombe demande si M. Lagacé pourrait faire le suivi avec le Comité de travail « Environnement ».



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Comité de mobilité – Couronne nord : Mme Marie-Pierre Boucher explique que l'objectif est de venir voir les enjeux de mobilité au nord de l'autoroute 40 (boulevard de la Capitale). Une tournée additionnelle a été faite et plusieurs points ont été identifiés dont Charlesbourg, Beauport, Val-Bélair, Saint-Émile et le Lac Saint-Charles où nous pourrions montrer les enjeux et les bons coups, comme le terminus de la Faune. Il y a la présence de Communauto et ce qu'il faut pour connecter les voitures. C'est un bon exemple qui vient aider au niveau de la mobilité.

Nous avons passé sur la rue de la Faune, le boulevard Loiret et la piste cyclable. Cette piste arrive dans un cul-de-sac au Maxi et il y a un travail en cours pour allonger cette piste. Nous sommes allés sentir les distances, et les élus étaient accompagnés du RTC, des gens au niveau des aménagements de la Ville et les transports. Nous voulions voir concrètement les enjeux.

Dans les prochaines étapes, des consultations seront offertes sur l'Internet pour l'ensemble des citoyens de la Couronne Nord pour identifier sur une carte interactive les points d'amélioration. C'est l'ensemble de la mobilité c'est-à-dire les voitures, les autobus, les vélos, les routes et la vitesse. C'est un objectif de besoins, par exemple pour les personnes âgées qui veulent se rendre à l'épicerie ou à la pharmacie.

Par la suite, nous regardons quel est le meilleur moyen, par exemple les taxis et les autobus. Quels sont les besoins et les meilleures façons d'y répondre. Le nord de la Ville est créé pour se rendre du nord au sud. Les déplacements est-ouest ne sont pas facilitants. C'est ce genre d'élément que nous pourrions porter à l'attention des équipes, car l'objectif est d'améliorer la mobilité et la soutenir dans l'ensemble de la Ville.

M. Benoît Gosselin demande s'il y a des développements pour Vélo-Cité. Mme Boucher répond que c'est la première voie qui rejoindra Charlesbourg. Elle devrait en savoir davantage sous peu sur le tracé, car l'équipe qui travaille sur ce dossier se réunit régulièrement. Elle a rencontré M. Marc Lachance qui est responsable de ce dossier.

Pour information, M. Michel Lagacé mentionne que la Table de concertation Vélo du Conseil de quartier avait déjà déposé un plan pour le développement des axes est-ouest en vélo pour le nord de la Ville.

En ce qui concerne Vélo-Cité nord-sud, on demande où cet axe passera à Charlesbourg? Peut-on penser obtenir des stations à vélo?

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que ce dossier est géré par le RTC. Pour avoir des stations et obtenir de l'efficacité, il faut des stations aux 400 mètres. Il ne doit pas y avoir de grandes distances. Par contre, on peut avoir un axe en forme d'étoile qui continue à se déployer à partir du Centre-Ville, mais il faut aussi des satellites dans différents milieux et qui vont se rejoindre. On peut alors se promener et rester dans Charlesbourg et passer de la Montagne des Roches



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

et se rendre au Terminus Charlesbourg (autobus). On attend de voir au début de novembre le prochain déploiement.

Concernant une consultation du Comité de mobilité, quelles sont les stratégies pour aller chercher l'opinion et les besoins de la population vulnérable.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que celles-ci sont en cours d'élaboration. Nous n'avons pas encore impliqué le volet « Consultation citoyenne ». Il fait toujours partie des souhaits de toucher les populations vulnérables, les jeunes et les personnes âgées. Nous contactons les organismes pour rejoindre ces populations. Si l'on veut toucher les jeunes de demain, il faut leur en parler maintenant.

Halloween : Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que l'Halloween arrive avec la Maison hantée de Charlesbourg sur la rue Bourg Royal vendredi et samedi. Dans le grand Charlesbourg, le Moulin des Jésuites organise un gros événement qui a été soutenu par la Ville à la hauteur de 18,000.00 \$ et qui s'étend jusqu'au Trait-Carré. Les Petits chanteurs de Charlesbourg, une troupe de danse et Club Fabrique y participent. On s'attend que cela soit un gros événement rassembleur.

M. Franck Tremblay, adjoint de M. Eric Ralph Mercier, conseiller municipal – District des Monts, Arrondissement de Charlesbourg, mentionne qu'il n'a pas de points spécifiques à apporter.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

Mme Andrée Caron mentionne qu'elle a assisté à la réunion du Conseil d'arrondissement de Charlesbourg au sujet du parc à chiens et fait part de la réponse qu'elle a obtenue. Le projet global est d'avoir un parc à chiens dans chaque arrondissement. Elle a déjà rejoint le 311 à ce sujet et incite d'autres personnes à le faire. Les propriétaires de chiens se rendent à des endroits où ils n'ont pas le droit de laisser leur chien libre et ne ramassent pas les déjections de leur chien.

Par contre, ces parcs ne se feront pas tous en même temps. Il y en aura un en 2024, selon les budgets. Mais on ignore dans quel arrondissement. Elle demande si une pétition peut apporter quelque chose. Si elle obtient plus de noms à Charlesbourg que dans d'autres arrondissements, cela pourrait apporter plus de poids. A-t-elle le droit d'envoyer la pétition sur la page FaceBook du Conseil de quartier? Mme Chantale Coulombe mentionne de lui envoyer la pétition par courriel au Conseil de quartier et qu'elle va la publier. Si la pétition est assez bien remplie, elle pourra aller la porter à la prochaine réunion du Conseil de quartier.

Mme Andrée Caron demande quel édifice se construit au coin du boulevard Henri-Bourrassa et de Québec Broue? C'est un édifice de 24 logements et on ignore quel type de construction, mais ce ne sont pas des loyers modiques.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Concernant la préoccupation exprimée par les administrateurs du Conseil de quartier sur la gentrification et le besoin d'avoir des logements à prix modique, Mme Marie-Pierre Boucher explique que pour cette construction, s'il n'y a pas de consultation, cela signifie que celle-ci est conforme aux normes d'urbanisme. Des permis de démolition et de construction peuvent alors être émis.

On ne peut pas mettre un règlement sur le coût des loyers et la Ville n'a pas le pouvoir de les régler. Actuellement la Ville a lancé son plan accéléré en habitation parce que le taux d'inoccupation est de 1.6 à 1.7 %. Un taux d'équilibre à 3.0% permet d'avoir des coûts plus bas. Il est nécessaire de construire davantage et de densifier sur les axes de transport en commun.

Pour les logements sociaux et communautaires, il faut faire une demande de financement. Le programme provincial Accès-Logis est terminé. Depuis ce temps, il y a le programme PHAQ (Programme d'habitation abordable de Québec) qui lance des appels de projets une fois par année. Les secteurs privé et public peuvent appliquer pour le développement de logements abordables, sociaux et communautaires.

Le dernier appel de projets a été fait en septembre, les partenaires ont soumis 10 projets déposés auprès de la Société d'habitations du Québec et un projet privé pour 736 unités dans la Ville de Québec. Quand ils font cette demande du côté du gouvernement, la Ville de Québec doit financer une portion de ces logements. Si le Gouvernement provincial donne l'ensemble des unités, soit 736 logements, la Ville de Québec défraiera un coût de 61 millions de dollars pour le développement de ces unités et le Gouvernement provincial va aussi soutenir. C'est une des façons de développer du logement social et communautaire; en fait, c'est la seule façon.

L'autre bout qui existe est le programme de supplément au loyer (PSL) géré par l'Office municipal d'habitation de Québec. Pour la jeunesse, le programme est géré par un organisme de Charlesbourg. On peut avoir des logements sociaux dans le privé. La Ville de Québec examine présentement comment elle peut venir placer du « communautaire » dans du « privé ».

Mme Chantale Coulombe demande si la Ville peut décider de légiférer pour avoir des logements sociaux et de le prioriser dans certains secteurs. Mme Boucher mentionne que si le zonage le permet, il n'y a aucun problème. Mais la Ville n'a pas tous les droits. La Ville achète des terrains pour les consacrer au milieu communautaire.

Mme Chantale Coulombe demande des explications sur le programme où la Ville peut financer une partie des logements des entrepreneurs privés. Y a-t-il un souci de convergence des efforts quand le permis est remis et y aura-t-il une façon de dire que le promoteur pourrait avoir accès à un financement, et que ce soit des logements sociaux, parce qu'il en manque dans le secteur.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Mme Marie-Pierre Boucher est affirmative à ce sujet. C'est le PHAQ qui, une fois par année, mais ce n'est pas intéressant pour le secteur privé. Comme ce n'est pas une obligation, l'entreprise privée ne le fait pas.

Comme le festival des couleurs est arrivé au Parc des Moulins, M. Michel Lagacé mentionne qu'il y a beaucoup de gens et le stationnement comportant 50 cases est plein, ce qui peut amener une situation dangereuse. Depuis quelques temps, les gens utilisaient le stationnement du 9155, où est situé l'entrepôt de la Ville de Québec, comme stationnement de débordement. Il a vu deux automobilistes et il croit qu'il y avait une entente entre la Ville de Québec et la CNN pour l'utiliser. Ces personnes ne savaient pas trop parce qu'il y a encore des affiches « défense de stationner ». Il aimerait savoir s'il est possible de stationner à cet endroit. Il demande quel est l'état de ce stationnement et une affiche pourrait être installée afin d'informer les gens.

Le stationnement de la Ville servait à l'entrée des travaux pour les écoles et il y avait 10 cases sur ce chemin, mais il y a une affiche « défense de stationner ». Maintenant, les travaux sont terminés. M. Lagacé aimerait savoir l'état de cette situation. Cette situation est en fonction de la décision et de la volonté de la Ville et les ententes avec les autres partenaires du secteur et que celle-ci soit claire. Il faut retirer les affiches « défense de stationner », car les gens se stationnent dans les rues, jusqu'à la rue du Daim.

M. Pierre Morin mentionne qu'il est guide pour un groupe de marche. Il a vu des citoyens en véhicule et se diriger vers les écoles derrière et prennent de l'espace de stationnement qui devraient être libérées pour que les gens puissent l'utiliser de façon temporaire, ce qui explique la densité.

Action

Un suivi est fait avec la Ville pour allouer un maximum de 120 minutes pour stationner pour s'assurer que les gens ne stationnent pas toute la journée.

Au niveau de la circulation, M. Serge Doyon mentionne que depuis plusieurs années, la Ville a fait l'acquisition des stèles de vitesse. On voit que la Ville les place à différents endroits. Il serait intéressant de savoir la rationnelle de ceux qui pensent à les installer à différents endroits. On n'a pas le temps de passer dessus qu'on est déjà dedans. Comment fait-on pour identifier où elle doit être placée?

M. Ernesto Salvador Cobos précise qu'il est important de joindre le 311, car il est possible d'avoir une réponse plus rapidement que de soumettre le sujet au Conseil de quartier qui aura une réponse seulement à la prochaine assemblée ordinaire le 22 novembre prochain.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que ces stèles prennent la vitesse des voitures dans les deux sens et enregistrent des données.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Action

Le Conseil de quartier évaluera la pertinence d'adopter une résolution en ce sens à la prochaine assemblée ordinaire du 22 novembre 2023.

M. Pierre Morin mentionne que depuis que les écoles sont ouvertes, il y a des feux de circulation pour la sécurité. Par contre, quand il revient le soir après 22 h 00, les flèches pour tourner à droite sont au vert, mais les feux rouges sont actifs.

Mme Chantale Coulombe mentionne qu'elle a ouvert un dossier au 311 en son nom personnel. Si aucune réponse n'est reçue, Mme Coulombe passera à une autre étape.

M. Morin demande si le Conseil de quartier peut intervenir. Mme Chantale Coulombe mentionne que le Conseil de quartier ne peut intervenir pour l'instant et pas de cette façon. M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que si on indique que cette situation concerne les citoyens, il serait alors approprié d'adopter une résolution.

Action

Ce sujet pourrait faire l'objet d'une résolution pour la prochaine assemblée ordinaire du 22 novembre 2023, mais il doit être bien documenté. Les citoyens doivent être encouragés à loger des appels au 311.

M. Michel Lagacé mentionne qu'il a trouvé une faiblesse dans le système du 311. Il n'y a aucun répartiteur quand la demande concerne plus aspects d'un dossier. Il faudrait donc faire, par exemple, plusieurs demandes portant sur le même sujet.

8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

CQO-23-CA-057

SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil de quartier procède au paiement de 95.00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la 7^e assemblée ordinaire auprès de Mme Renée Poulin.

ADOPTÉ

12. DIVERS

12.1 – Point de restitution et d'information

12.1.1 – Réaménagement de la rue de la Faune

M. Moussa Diarso a reçu des informations du Comité Vélo. Il semblerait que la Ville a lancé un appel d'offre pour des services professionnels concernant le réaménagement de la rue de la Faune, de la rue de l'Apogée jusqu'au Parc-O-Bus de la Faune. Le projet comprend l'élargissement à quatre voies, la



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

complétion de la piste cyclo-piétonne dans la rue de l'Apogée jusqu'au Parc-O-Bus de la Faune, déplacement des cours d'eau, et la construction du pont d'étagement de l'autoroute 73.

M. Michel Lagacé précise qu'il s'agit d'une demande faite en 2015 à la Ville par la Table de quartier d'Orsainville pour prolonger jusqu'à Saint-Émile à la rue de l'Apogée. Cette demande est très intéressante pour la circulation est-ouest. Le secteur à traverser est très complexe, c'est-à-dire des rivières, milieux humides, le pont de l'autoroute 73 et cela va donner un accès plus facile à la piste des Cheminots. On offre un gros axe est-ouest. On ne sait pas encore si elle sera déneigée l'hiver. Il s'agit d'un beau projet qui va améliorer la sécurité.

Action

Il serait approprié d'adresser des félicitations à la Ville qui a pu démarrer ce projet et ainsi, résoudre beaucoup de problèmes. Le Conseil de quartier évaluera la pertinence d'adopter une résolution en ce sens à la prochaine assemblée ordinaire du 22 novembre 2023.

12.2 – Formation en urbanisme pour le CA du Conseil de quartier

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que les administrateurs du Conseil de quartier ont reçu une invitation pour participer à une formation « Initiation à l'urbanisme » le 7 novembre 2023, au Club social Victoria. Lors de consultations publiques, les administrateurs sauront davantage comment réagir aux différentes questions d'urbanisme. Il faut procéder à l'inscription pour y participer.

12.3 – Tests à la fumée

Mme Chantale Coulombe présente un carton d'information portant sur les tests à la fumée. Avec de la machinerie, les techniciens poussent de la fumée à l'intérieur des égouts afin de trouver les infiltrations d'eau.

Au cours de prochains jours, la Division prévention et contrôle environnemental de la Ville de Québec procédera à des tests à la fumée dans notre quartier. Ces tests consistent à injecter une fumée inodore et inoffensive dans le réseau d'égouts à partir des grilles de rue.

Le but est de repérer les anomalies des raccordements d'égouts pluviaux et sanitaires pour protéger nos rivières et notre fleuve.

La fumée peut à l'occasion pénétrer dans les résidences par les canalisations. Si cela se produit, il ne faut pas s'alarmer : la fumée est non toxique et sans danger pour la santé. En cas de fumée, une simple aération de la pièce par ouverture des fenêtres suffira alors à la dissiper. Par souci de sécurité, il est demandé de vérifier la source d'infiltration pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un sinistre. Pour plus de renseignements, composer le 311.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

SUR UNE PROPOSITION DE M. BENOÎT GOSSELIN ET SECONDÉE PAR M. MOUSSA DIARSO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la 7^e l'assemblée ordinaire du Conseil de quartier d'Orsainville à 21 h 20.

ADOPTÉ

M. Benoît Gosselin, président

M. Emile Grégoire, secrétaire



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

7^E ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE
LISTE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES AU PROCÈS-VERBAL

No de la résolution	Objet	Page
CQO-23-CA-049	SUR UNE PROPOSITION DE M. EMILE GRÉGOIRE ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal tel que modifié.	3
CQO-23-CA-050	<p>SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY SECONDÉE PAR M. MOUSSA DIARSO, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande à la Ville de Québec de :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Reconsidérer l'éradication du phragmite exotique selon les nouvelles informations complémentaires déposées. (Réf. Résolution no CQO-23-CA-023).2. Dans les travaux actuellement en cours, il aurait été souhaitable de faire une action test avec des toiles occultantes en remplacement du trottoir qui a déjà été installé. Lors de planification de travaux futurs effectués par la Ville, considérer l'éradication des plantes invasives et intervenir si possible avec des bâches pour éradiquer la plante, lors de travaux effectués sur place.	6
CQO-23-CA-051	SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier recommande, par le biais du Comité de travail « Environnement », le dépôt d'un projet suite à l'appel du projet « Accélérateur de la transition écologique ». Une proposition de projet plus étoffée sera présentée à la prochaine assemblée ordinaire.	7
CQO-23-CA-052	SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande que la Ville de Québec tienne le Conseil de quartier informé et consulté concernant le Parc des Moulins et le terrain de l'ancien zoo.	8
CQO-23-CA-053	SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande que la Commission de la Capitale-Nationale tienne le Conseil de quartier informé et consulté concernant le Parc des Moulins et le terrain de l'ancien zoo.	8
CQO-23-CA-054		8



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

	SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande au Centre de services scolaires des Premières Seigneuries Ville de Québec de tenir le Conseil de quartier informé et consulté concernant le Parc des Moulins et le terrain de l'ancien zoo.	
CQO-23-CA-055	SUR UNE PROPOSITION DE MME CARINE BLENNY ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU A L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande à M. Jonathan Julien, député provincial, de tenir le Conseil de quartier informé et consulté concernant le Parc des Moulins et le terrain de l'ancien zoo.	8
CQO-23-CA-056	SUR UNE PROPOSITION DE M. BENOÎT GOSSELIN ET SECONDÉE PAR M. DANIEL DI BLASIO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier demande à la Ville de Québec de considérer le niveau hautement accidentogène de l'axe routier Henri-Bourrassa et Jean-Talon et d'en faire le suivi.	10
CQO-23-CA-057	SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil de quartier procède au paiement de 95.00 \$ pour la rédaction du procès-verbal de la 7 ^e assemblée ordinaire auprès de Mme Renée Poulin.	17